



## Les annulations de permis

Il existe deux types d'annulation de permis :

- l'annulation administrative, qui fait suite à la perte de tous les points de votre permis
- l'annulation judiciaire, qui fait suite à une décision judiciaire

Dans les deux cas, votre permis vous a été retiré, et vous n'avez plus le droit de conduire.

Des démarches vont devoir être effectuées afin de récupérer votre permis de conduire. Ces démarches, et les modalités qui les encadrent, diffèrent selon le type d'annulation.

Vous trouverez des infos détaillées sur [le site de légi-permis](#).

[Contactez-nous](#) pour trouver la solution adaptée à votre demande, nous vous accompagnons et vous guidons dans toutes les démarches à réaliser.

Chaque situation étant différente, nos réponses seront de ce fait personnalisées.